

## Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN  
ARRONDISSEMENT DE NANTUA  
CANTON D'OYONNAX NORD

### COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 25 mai 2010, affiché le 1<sup>er</sup> juin 2010. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 17 mai 2010, sous la présidence de Madame Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - Jacques FAVRE-BRUN - André PERRIN - Nicole RICHARD - Alain BRITEL - Christophe DAVID-HENRIET - Marie-Rose GRANDET - Georges MARTINET - Raymond MATHIEU - Jean-Louis PIVARD - Agnès PRUNIAUX - Françoise ROY
Etaient excusés	Anne-Marie FEUGIER a donné pouvoir à Marianne DUBARE Josy QUAGLIA a donné pouvoir à Jean Claude GAILLARD Frédéric GAILLARD a donné pouvoir à André PERRIN Hélène JACQUET a donné pouvoir à Alain BRITEL Thierry REBERE
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Georges MARTINET Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 18	Présents : 13      Votants : 17

Ouverture de la séance à 20 h.

Le compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2010 n'appelle aucune observation, il est accepté à l'unanimité.

#### Démission d'un conseiller municipal

Madame le Maire donne lecture du courrier de Nicolas FAURE par lequel il présente sa démission du Conseil Municipal de Dortan. Elle précise avoir accepté cette démission et l'a transmise à Monsieur le Sous Préfet de Nantua.

#### Marchés publics : principe - procédures

Jean Claude GAILLARD rappelle l'article 40 du Code des Marchés Publics qui prévoit que tout marché d'un montant égal ou supérieur à 4 000 € HT est précédé d'une publicité. Aussi, il propose d'adapter la publicité en fonction de différents seuils. S'en suit un débat. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **fixe** les seuils et la publicité adaptée comme suit : de 4 001 € à 20 000 € HT la publicité se fera par affichage en mairie et sur le site Internet de la commune, de 20 001 € à 90 000 € un avis sera inséré dans un journal d'annonces légales. Il est entendu qu'au-delà de 90 000 €, la publicité s'appuiera sur le Code des Marchés Publics.

**Adopté avec 1 Abstention, 2 Voix Contre et 14 Voix Pour.**

#### Travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise

Jacques FAVRE-BRUN expose que les travaux d'aménagement de la place de l'Eglise ont été prévus au budget de 2010 pour un montant de 70 000 €, qu'une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics a été lancée le 14 avril 2010. Une seule offre est parvenue en mairie, il s'agit de l'entreprise VERDET. Sur proposition de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 21 mai 2010 et après avoir délibéré, le Conseil Municipal **entérine à l'unanimité** le choix de la commission d'appel d'offres, **décide** de retenir l'offre de l'entreprise VERDET et **autorise** Madame le Maire à signer le marché correspondant.

#### Avenants n° 2 et n° 3 au lot n° 11 du marché de construction du centre d'intervention et de secours

Madame le Maire expose que des travaux supplémentaires ont été proposés par le bureau de contrôle, notamment la mise en place d'un système de contrôle d'accès et l'installation d'un lecteur de badge supplémentaire pour la sortie du portail coulissant. Ce qui entraîne une plus value de 4,93 % du marché initial et porte le nouveau montant du lot n° 11 à 60 251,35 € HT soit 72 060,61 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** les avenants proposés et **autorise** Madame le Maire à les signer.

## Révision du loyer du logement 145 La Cité

Jean Claude GAILLARD précise que chaque année, le montant du loyer du logement et du terrain du n° 145 La Cité fait l'objet d'une délibération. Il propose cette année d'utiliser l'indice de référence des loyers et propose une révision automatique basée sur l'indice de référence des loyers du 1<sup>er</sup> trimestre. En conséquence, le nouveau montant du loyer s'élève à 307,05 € pour le logement et 40,63 € pour le terrain. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **fixe à l'unanimité** le loyer du logement et du terrain à 348 € au 1<sup>er</sup> mai 2010 et **décide** d'indexer cette location chaque année sur l'indice du 1<sup>er</sup> trimestre.

## Contrat d'abonnement du service de l'Eau

André PERRIN informe les membres qu'aucun contrat ne lie actuellement les abonnés et la commune. Aussi, il propose un contrat d'abonnement qui sera transmis à chaque abonné en même temps que la prochaine facturation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide à l'unanimité** le contrat tel que proposé.

## Vente d'une parcelle de terrain communal

Monsieur RAVICHON Daniel souhaite acquérir la parcelle communale E 460 située route d'Emondeau. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **donne à l'unanimité** un avis défavorable à la vente de cette parcelle.

## Emplois saisonniers

Madame le Maire propose aux élus d'embaucher cette année des jeunes pendant l'été pour aider le service « espaces verts », la commune a reçu deux candidatures. Par ailleurs, elle propose d'embaucher un jeune à l'accueil de la mairie pour remplacer les agents en congés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** la création d'emplois saisonniers du 27 mai au 31 août 2010.

## Demande de subvention pour les travaux de l'école maternelle

Jacques FAVRE-BRUN expose que les travaux d'isolation de l'école maternelle peuvent être subventionnés par le Conseil Général conformément à l'analyse énergétique établie par Hélianthe en décembre 2005. L'estimation des travaux de toiture s'élève à 10 000 € HT dont 2 000 € pour l'isolation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** les travaux de la toiture et du plafond de l'école maternelle, **approuve** le plan de financement et **sollicite** une aide financière du Conseil Général de l'Ain pour l'isolation.

## Nomination d'un délégué à la défense

Suite à la démission de Nicolas FAURE, délégué à la défense, il s'avère nécessaire d'élire un nouveau délégué. Alain BRITEL présente sa candidature. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** Alain BRITEL comme délégué à la défense.

## Nomination d'un délégué au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Suite au départ de Monique MORNICO, il s'avère nécessaire de désigner un nouveau délégué pour représenter le personnel communal au sein du CNAS. Chantal DEMOULIN présente sa candidature. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** Chantal DEMOULIN comme délégué du CNAS.

## Modification des statuts du SIEA (Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain)

Afin de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes et de moderniser les statuts datant de 1950, le Président du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain propose un nouveau projet de statuts.

Les principales modifications concernent :

- Le changement de nom "Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain"
- La possibilité de nommer un délégué suppléant unique qui pourra siéger au comité avec voix délibérative
- L'intégration d'une nouvelle compétence "réseau de chaleur"
- La refonte de la compétence Eclairage Public en intégrant les travaux, la maintenance et la fourniture d'énergie

Madame le Maire donne lecture du projet de statuts et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la modification des statuts du SIEA tels que présentés.

## Jury d'assises

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 avril 2010, le Conseil Municipal est appelé à tirer au sort à partir des listes électorales une liste de six personnes qui permettra ensuite à la commission spéciale instituée au siège de la cour d'assises de constituer une liste annuelle définitive après un nouveau tirage au sort. Jacques FAVRE-BRUN fait procéder au tirage.

### Questions diverses

1. Le Rugby Club de Lavancia Dortan demande une aide financière à la commune pour le parcours exceptionnel de cette année et leur montée en division supérieure. Cette aide leur permettrait de payer le transport des joueurs pour les prochains matchs. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** le versement d'une subvention de 1 000 € et **s'engage** à prévoir les crédits nécessaires lors d'une prochaine décision modificative.
2. Pour le déclassement du Chemin du Lioux en vue de la construction de la station d'épuration sur Dortan, il s'avère nécessaire de désigner un commissaire enquêteur. Madame le Maire a contacté Monsieur BLONDEL qui accepte la mission.
3. Bien qu'une commission intercommunale ait été créée au niveau de la CCO (Communauté de Communes d'Oyonnax) pour la mise en place d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, il serait judicieux de créer un groupe de travail pour étudier les besoins sur Dortan. Madame le Maire rappelle qu'un groupement de commande sera effectué par la CCO ainsi qu'un cahier des charges commun. André PERRIN, Jacques FAVRE-BRUN, Christophe DAVID-HENRIET, Marie Rose GRANDET, Raymond MATHIEU sont d'accord pour faire partie de ce groupe auquel il faudrait associer des personnes à mobilité réduite. Madame le Maire se charge de contacter ces dernières. Les élus absents ce jour et qui seraient intéressés peuvent intégrer le groupe de travail.
4. La SEMCODA est chargée de revoir le projet de lotissement du Clos Vincent en densifiant la proposition initiale. Un prochain rendez-vous est programmé le lundi 14 juin à 10 h en mairie.
5. Le gérant de la Carrosserie de la Bienne informe la municipalité qu'il y a des éboulements provenant de la parcelle communale sur son terrain et demande la prise en charge d'un mur d'enrochement dont le montant s'élève à 3 626 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **refuse** la prise en charge de la construction d'un mur de soutènement (**2 voix se prononcent Pour la construction, 7 abstentions et 8 voix Contre**).
6. La période d'essai du transport à la demande a pris fin en avril 2010. le coût de 100 € par personne et par mois est très élevé et ne permet pas la continuité de ce service à la population. Les élus proposent qu'une étude soit menée par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) afin d'étudier la possibilité d'utiliser les taxis sur Dortan.
7. Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la famille LEONET conformément à sa demande.
8. Une nouvelle estimation des domaines a été demandée pour le bâtiment des services techniques et le terrain attenant. Madame le Maire propose que la CCO se charge de la vente de ces immobilisations qui entre dans sa compétence au niveau du domaine économique.
9. La commune a sollicité l'avis du Préfet sur les possibilités d'extension de la Maison des Sociétés ainsi que sur l'aménagement d'un bâtiment appartenant à la SEMCODA. Il répond que cette question doit être étudiée dans le cadre d'une demande de certificat d'urbanisme. Ce qui vient d'être fait.
10. Les modifications du Plan Local d'Urbanisme ont été rejetées par la CCO. Elles ne peuvent être prises en compte que dans le cadre d'une révision générale.
11. A la demande de l'Association "Des Livres et des lecteurs", la commune a embauché un agent en contrat unique d'insertion. Il y a lieu de revoir les locaux de la bibliothèque pour y installer des toilettes pour le public. En conséquence, une réunion aura lieu avec les directeurs des écoles, les élus et les membres de l'association concernée. Par ailleurs, il s'avère nécessaire de revoir le devenir du préfabriqué situé dans la cour de l'école élémentaire. La commission scolaire se réunira le jeudi 1<sup>er</sup> juillet à 18 h en mairie pour préparer la rentrée scolaire 2010/2011.
12. L'aire des gens du voyage de Bellignat vient d'être inaugurée. Se pose la question de savoir si la municipalité de Dortan décide de prévoir un arrêté réglementant le stationnement des gens du voyage sur son territoire.
13. L'association des Maires Ruraux propose l'hébergement du site Internet des communes. Jean Claude GAILLARD n'est pas favorable dans la mesure où le projet est actuellement en test. Il s'agit d'être opérationnel rapidement et il propose de passer par un prestataire d'Orgelet qui sera moins coûteux.
14. Le Conseil Général informe la commune que 150 poids lourds transiteront entre le giratoire de Lavancia et l'accès au futur viaduc. Des communiqués de presse seront distribués aux administrés.
15. La commune a reçu une demande de Monsieur REYBARD qui veut diversifier son activité et demande l'autorisation d'implanter un chalet d'exposition sur son terrain à Bonaz qui ne sera pas relié aux différents réseaux. Ce terrain étant situé en zone inconstructible, la question a été posée à la CCO qui n'a pas répondu à ce jour.
16. A la demande de l'association « les amis de la Chapelle de Bonaz », la municipalité a demandé une estimation du terrain appartenant à Monsieur JULLIAND, jouxtant la chapelle.

17. Madame le Maire informe les élus qu'un préavis de grève a été déposé par les employés de la poste d'Oyonnax à durée illimitée.
18. La commission d'appel d'offres se réunira le vendredi 28 mai à 14 h pour l'ouverture des plis relatif au marché de voirie 2010.

La séance est levée à 23 h..

La Présidente de séance,  
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,  
Georges MARTINET